

A.U.P.A.R



USAGERS DU PORT D'ARS-EN-RÉ, REJOIGNEZ-NOUS !

Ars-en-Ré : Village remarquable. Aussi grâce à son port de plaisance

L'AUPAR(1) vous informe sur les actions et sujets qu'elle voudrait prioriser cette année avec la nouvelle municipalité au profit de notre port de plaisance.



Dragages : l'arrêté préfectoral obtenu dans l'urgence en 2024 pour dragage du chenal du Fier (8000m³ / an sur 10 ans) a sauvé la navigation !

Tous les chenaux d'accès aux ports de plaisance nécessitent des opérations de dragage. C'est une obligation d'entretien pour une autorité portuaire qu'il faudrait gérer de manière plus proactive et pouvoir inscrire dans la durée. (la capture d'écran de notre récente vidéo Hélico du 20/04/2026 montre son état d'envasement, voir aupar.info, rubrique "photos")

Projet de mouillages organisés (création d'une ZMEL⁽²⁾). Ce projet poussé par le maire des Portes en Ré a reçu l'appui du PNM⁽³⁾ et donc, n'a jamais été aussi près de voir le jour. Les mouillages « sauvages » actuels seraient retirés au profit de mouillages organisés payants, plus écologiques en saison. On parle de 450 mouillages répartis sur 5 secteurs, dont La Patache.

Il faudrait pouvoir associer la commune des Portes-en-Ré aux coûts d'entretien du Fier supportés par Ars-en-Ré.

PAPI4 : Sécurité oblige ! En attendant le dispositif final de protection contre les inondations, la municipalité précédente a choisi l'installation d'un batardeau amovible.

Le budget du port a été sollicité de manière significative pour cette solution provisoire sans que la solution définitive soit encore connue. XYNTIA remonte à 2010 ! Il y a urgence.

Friches ostréicoles. Depuis 2020, L'AUPAR et d'autres associations sur Ré et en Charente Maritime attirent l'attention des préfets sur les risques pour des embarcations ou sports nautiques. (un planchiste est décédé du côté de Royan il y a des années).

Pour le Fier d'Ars, l'AUPAR était satisfaite de voir apparaître enfin, en 2022, des budgets pour des opérations de nettoyage de friches portées d'abord par le PNM (Projet NETCONCH) puis repris en 2024 par le CRC⁽⁴⁾ (projet PLAS'NET) pour 70 hectares dont 14 à renaturer.

Mais, le comité de pilotage du programme PLAS'NET a décidé le 12 mai 2025 que seuls Rivedoux et la Fosse de Loix étaient retenus pour 15 ha en 2026 !

Ce n'est pas encore le tour du Fier d'Ars. A suivre, restons prudents !

Balisage des parcs à huîtres :

Au nom de la sécurité en navigation, l'AUPAR, avec d'autres, demandent à Phares et Balises d'effectuer le balisage des parcs à huîtres dans le Fier d'Ars et sur Loix comme cela se fait ailleurs.

Gestion du port d'Ars en Ré : Cette gestion est restée municipale selon le souhait des municipalités précédentes alors que les ports de La Flotte et de Saint-Martin sont passés au département.

L'AUPAR peut comprendre cette position tant que la comparaison reste satisfaisante : fréquence d'entretien du chenal, tarifs des redevances, moyens de la capitainerie, ... Elle sera donc attentive.

Jean- Luc BENARD

Président

(1) AUPAR : Association des Usagers du Port d'Ars en Ré

(2) ZMEL : Zone de mouillages et d'équipements légers

(3) PNM : Parc Naturel Marin

(4) CRC : Comité Régional de la Conchyliculture